



HORAIRES DE LA MAIRIE

Le secrétariat de la mairie vous accueille les lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 15 h à 18 h.
 Le mardi, ouverture de la mairie de 15 h à 19 h.

CÉRÉMONIES

Cette année, la municipalité et le CCAS ont organisé le repas des Aînés sur le thème « Carcassonne et ses environs », thème choisi dans le prolongement des commémorations du 70^e anniversaire de la guerre 1939-1945 car, à cette époque, la région avait accueilli bon nombre de Lorriots expulsés.

Quatre-vingts personnes ont répondu à l'invitation. Le maire, les adjoints, les conseillers municipaux volontaires et des membres du CCAS ont accueilli les convives et veillé au bon déroulement de la journée tout en assurant le service.

Pour honorer les Aînés, les enfants de l'accueil périscolaire, sous la houlette de la directrice M^{me} Geneviève Duval et de son équipe, ont planté le décor en confectionnant avec de multiples matériaux de récupération, châteaux forts, chevaliers, blasons en représentation de la cité de Carcassonne et terrains de rugby, joueurs, ballons ovales pour illustrer un sport indissociable de cette région. En clin d'œil aux Lorriots expulsés, M^{me} Anne-Marie Becksmann, conseillère municipale, a composé sur un air connu une chanson relative à cette période, qu'une dizaine d'enfants a interprétée pendant que l'assemblée dégustait une blanquette de Limoux.

L'incontournable cassoulet revisité pour l'occasion avec agneau, gésiers confits et saucisses de Toulouse, a constitué le plat principal de ce repas. Un buffet d'entrées l'a précédé où petits pâtés de Pézenas côtoyaient la cargolade (escargots), la salade d'artichauts, les crudités et les charcuteries catalanes. Les vins régionaux soigneusement choisis par monsieur le maire ont, généreusement (mais sans excès!), arrosé le tout. Le buffet de desserts variés accompagné du café a

LE REPAS DES AÎNÉS, SOUS LES COULEURS DE CARCASSONNE



conclu ce copieux repas. La réception a été agrémentée par un diaporama du Lorry d'autrefois gentiment prêté par M. Ulrich. De nombreux Lorriots se sont reconnus sur les photos. Tous ont apprécié de revoir des lieux, des événements et des figures connues.



Anecdotes et souvenirs ont alimenté les conversations.

Convivialité, bonne humeur et bonne chère, une composition gagnante pour une bien belle journée!

À SAVOIR

Propreté et civisme !

La mairie a mis gratuitement à la disposition des chiens lorriots et

de leur maître un distributeur de sachets de ramassage de déjections canines. Installé dans un premier temps en fonction test, vous le trouverez à l'entrée du chemin des écoliers, près du parking du cimetière.

Si vous souhaitez avoir toujours sur



vous quelques sachets, quel que soit votre lieu de promenade, vous pouvez en demander au secrétariat de mairie.

Si de nouveaux besoins émergeaient, d'autres équipements similaires pourraient être mis en place à différents endroits de la commune.

Avant d'aborder l'ordre du jour, le conseil municipal approuve, le compte-rendu du 23 mars 2016 par 14 voix pour et 4 voix contre.

1 — Présentation du projet d'un terrain de football synthétique commun à Lorry-lès-Metz et Plappeville suivi d'un débat

Participation de Monsieur HURSON François, adjoint, mairie de Plappeville

Présentation du projet par M. HURSON

Avant de détailler le projet, M. HURSON rappelle trois points qui lui semblent importants :

- La commune de Plappeville réaliserait les travaux, organiserait la demande de subventions, et procéderait à la répartition finale des frais HT entre nos deux communes après travaux.
- L'objectif des deux communes est de limiter les dépenses au strict nécessaire. Lorry-lès-Metz a fait part de son choix de limiter l'investissement à un plafond et Plappeville approuve aussi cette démarche.
- Par souci d'économie, la commune de Plappeville assurera la maîtrise d'œuvre en régie, assistée si besoin de la société LABOSPORT.

Ensuite le projet est présenté à l'assemblée

Le club de football de Lorry-Plappeville, qui résulte de la fusion des anciens clubs de Lorry-lès-Metz et Plappeville, dispose actuellement de deux terrains, l'un sur Plappeville, aménagé en schiste rouge dans les années 1980, l'autre sur Lorry-lès-Metz, constitué d'une pelouse engazonnée en mauvais état. Le FC Lorry-Plappeville compte actuellement environ 160 licenciés, dont une centaine de jeunes licenciés dans différentes catégories. Dans un souci de mutualisation de leurs équipements sportifs, les deux communes se proposent d'investir en commun dans la réalisation d'une pelouse en gazon synthétique sur le stade municipal de Plappeville qui deviendrait ainsi le terrain d'entraînement et de compétition unique du club de Lorry-Plappeville.

La réalisation d'un gazon synthétique améliorerait notamment le confort de jeu et permettrait une utilisation quasi permanente de la pelouse pour l'entraînement et la compétition.

L'équipement serait donc constitué d'une pelouse en gazon synthétique de 105 m ×

70 m permettant d'offrir une surface de jeu de 100 m × 65 m avec un dégagement latéral de 2,5 m au-delà des lignes de touche. Une étude complémentaire est en cours, visant à conserver les mâts existants et à installer de nouveaux projecteurs équipés de LED permettant d'obtenir un éclairage de l'ordre de 100-120 Lux largement suffisants pour l'entraînement et la compétition de niveau district.

Le coût de l'opération comme indiquée ci-dessus s'élève à 575 000 € TTC (le coût de l'éclairage ramené à 25 000 € restant une tranche conditionnelle).

Cela comprend les travaux préparatoires, le drainage du terrain, la réalisation du gazon synthétique, le traitement des abords, la rénovation de l'éclairage du stade et les équipements complémentaires.

Les sources de financement possibles sont les suivantes :

- DETR (subvention d'état) demande de subvention de 150 000 € par délibération du conseil municipal de Plappeville début janvier : en attente d'une réponse imminente.
- Ministère de l'Intérieur : demande formulée auprès du sénateur M. François GROS-DIDIER : subvention acquise de 3 000 €.
- Conseil départemental de la Moselle : une demande de subvention à hauteur de 150 000 € sera sollicitée lors du conseil municipal du 24 mai.

Les deux communes de Lorry-lès-Metz et Plappeville ont retenu le principe de cofinancer ce projet au prorata de leurs populations respectives (56,5 % pour Plappeville, 43,5 % pour Lorry-lès-Metz). La commune de Plappeville sera maître d'ouvrage de l'opération et une convention est en préparation pour définir les modalités de ce financement et de la gestion ultérieure de cet équipement.

Les travaux étant envisagés pour 2017, les deux communes devront avoir connaissance préalable du bilan financier définitif de l'opération avant de s'engager sur leur budget 2017.

Ce bilan pourra être présenté aux deux conseils municipaux d'ici la fin 2016 :

- à partir des décisions de subventions qui seront connues d'ici là ;
- à partir du résultat des appels d'offres qu'il est prévu de lancer dès le mois de septembre pour avoir une connaissance définitive du coût des travaux d'ici la fin 2016.

Questions :

M. Schmitt demande des précisions sur la

qualité du nouvel éclairage.

Le cahier des charges imposera un minimum de 100 lux sur le terrain.

Le maire confirme que l'éclairage actuel de Lorry-lès-Metz reste en place pour assurer d'éventuelles manifestations de nuit et qu'en général les équipements actuels seront conservés tant que la nouvelle affectation de cette zone n'aura pas été définie.

M. Gleser précise que son équipe soutiendra ce nouveau terrain de football. Il s'interroge sur le devenir du projet si les subventions étaient insuffisantes et demande si un autre volet de mutualisation, qui assurerait un retour sur Lorry-lès-Metz, est envisagé.

Le maire répond que la participation financière de la commune de Lorry-lès-Metz est bien connue et se limite dans tous les cas à 140 000 €. Il est cependant prématuré de penser que les subventions ne suivraient pas. M. Hurson complète la réponse en précisant que Plappeville limiterait aussi son investissement à 160 000 €.

En ce qui concerne l'autre projet de mutualisation, il s'agirait de remplacer le Mille-Club devenu difficile à maintenir en état du fait de sa constitution bois et des nouvelles normes en vigueur. Ce bâtiment est utilisé quotidiennement par la pétanque qui est un club commun à Lorry-lès-Metz et Plappeville.

M. Saint-Ève demande des précisions sur ce nouveau bâtiment :

Les premières études, menées par Alain Curé, adjoint aux travaux et à l'urbanisme, ont défini un besoin de financement de 200 000 € pour détruire et reconstruire un bâtiment en bois type chalet, avec raccordement des réseaux. Ce projet pourrait être lancé après réalisation du terrain de Plappeville.

L'assemblée remercie M. Hurson pour sa présentation ; celui-ci confirme rester à notre disposition pour nous informer de la suite du projet.

2 — Modalités de mise à disposition du public du projet de modification du POS

VU le code de l'urbanisme et notamment les articles L.174-3 à L.174-6, L.153-36 à L.153-40 et L.153-45 à L.153-48 ;

VU le plan d'occupation des sols (POS) de la commune de Lorry-lès-Metz, approbation initiale le 23 janvier 1978 ; modifié et révisé ; VU l'arrêté municipal en date du 7 avril 2016, engageant une procédure de modification

simplifiée du POS conformément aux dispositions des articles L.153-45 à L.153-48 du code de l'urbanisme;

VU le dossier du projet de modification simplifiée du POS, le conseil municipal :

CONSIDÉRANT qu'il appartient au conseil municipal de préciser les modalités selon lesquelles le dossier comprenant le projet de modification du POS, l'exposé des motifs et, le cas échéant, les avis des personnes publiques sera mis à disposition du public pendant un mois dans des conditions lui permettant de formuler ses observations;

DÉCIDE de retenir les modalités suivantes : le dossier de modification du POS sera mis à disposition du public en mairie pour une durée d'un mois, du mercredi 11 mai 2016 au vendredi 10 juin 2016, aux jours et heures habituels d'ouverture (lundi, mercredi, jeudi et vendredi, de 15 h à 18 h et mardi de 15 h à 19 h). Pendant cette durée, un registre sera ouvert en mairie afin de recueillir les observations du public.

Un avis concernant la mise à disposition du public du dossier de modification du POS sera affiché en mairie, ainsi qu'en divers endroits de la commune recevant du public au moins huit jours avant le début de cette mise à disposition.

Autre modalité possible : le public pourra communiquer ses observations par voie électronique à l'adresse suivante : mairie.lorry-lesmetz@free.fr

CHARGE monsieur le maire de la mise en œuvre de ces modalités.

3 — Création d'un poste d'adjoint administratif de 2^e classe

Le maire rappelle qu'il s'agit d'une confirmation du poste de secrétariat à mi-temps, tenu depuis plusieurs années par des agents avec des contrats précaires, qui assure, en particulier, l'accueil du public, les courriers, la facturation des prestations de l'accueil périscolaire et des TAP et le remplacement d'un agent administratif absent (congrés, maladie...).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'adopter la proposition du maire et d'inscrire au budget les crédits correspondants.

4 — Création d'un poste d'adjoint technique 2^e classe

Le maire informe l'assemblée qu'il ne s'agit pas d'une création d'un nouvel emploi en mairie, mais de la mise à jour d'un poste d'agent d'entretien devenu non conforme aux grilles de la fonction territoriale, qui sera

supprimé, avec validation de l'assemblée et après validation par le comité paritaire technique qui se tiendra en juin 2016.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter la proposition du maire, de modifier ainsi le tableau des emplois, et d'inscrire au budget les crédits correspondants.

5 — Demande de subvention à la Région

Réhabilitation et extension du foyer communal

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'il va solliciter une subvention auprès des services de la Région pour financer le projet de la réhabilitation et extension du foyer communal estimé à 726 490,00 € HT.

M. Gleser fait remarquer que son équipe n'est toujours pas favorable au projet d'extension du foyer communal, mais plutôt à la création d'une nouvelle salle. Cependant il soutient les demandes de subventions.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le maire à solliciter auprès des services de la Région, une demande de subvention exceptionnelle pour la réhabilitation et extension du foyer communal pour un montant estimatif de 50 000 € soit 6,88 % du montant total des travaux.

6 — Demande de subvention parlementaire

Réhabilitation et extension du foyer communal

Ce projet peut faire l'objet d'une demande de subvention exceptionnelle auprès du Ministère de l'Intérieur.

Le dossier de subvention sera transmis auprès des services du Ministère de l'Intérieur qui se chargera aimablement de la demande, après délibération du conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le maire à solliciter auprès du Ministère de l'Intérieur au titre de la réserve parlementaire, une demande de subvention exceptionnelle pour la réhabilitation et extension du foyer communal, dont le montant du projet s'élève à 726 490,00 € HT.

7 — Demande de subvention auprès des services de l'État – FNADT

Monsieur le maire donne la parole à Alain Curé qui précise que la commune de Lorry-lès-Metz va solliciter une subvention auprès des services de l'État, au titre du fonds de soutien à l'investissement local, pour ce qui concerne les aménagements PMR et les dispositifs d'isolation phonique et thermique. Cette subvention est plafonnée à

20 % du montant des dits travaux chiffrés à 142 530 €/HT, soit 28 506 € HT maximum.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le maire à solliciter auprès des services de l'État, une demande de subvention exceptionnelle pour la réhabilitation et extension du foyer communal pour un montant estimatif de 28 506 € HT.

8 — Participation de la commune au centre aéré externe pour l'année 2016

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que, lors de la séance du conseil municipal du 30 juin 2015, il avait été décidé de porter la participation de la Commune aux centres aérés pour l'année 2015, à 2,20 € par jour et par enfant pour 15 jours maximum, laissant la liberté du choix du centre aéré, aux familles. Cet effort financier de la commune s'est traduit en 2015 par un versement de 55 € à deux familles.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'accorder la participation au centre aéré de la façon suivante pour 2016 : 2,20 € par jour et par enfant pour 15 jours maximum, laissant la liberté du choix du centre aéré aux familles.

9 — Divers

Monsieur le maire informe l'assemblée que des essais d'éclairage à LED sont en cours entre le 5 bis et le 7 rue des Frières et entre le 1 et 3 impasse des Genets.

Il s'agit de démontrer l'efficacité de ce mode d'éclairage et de vérifier que la diminution du flux lumineux la nuit (-50 %) reste acceptable.

Ces essais font suite à la nécessité de remplacer les éclairages fluo¹ sur plusieurs quartiers du village, l'UEM ayant proposé cette solution, conforme à la volonté de la commune d'engager des travaux favorables au développement durable et économique à long terme.

Les premiers résultats sont intéressants. Il est proposé à chacun des membres du conseil d'apporter un avis avant passage de la commande finale².

Le compte-rendu du conseil municipal est disponible dans son intégralité sur le site de la mairie.

¹ Directive européenne concernant l'éclairage professionnel : les exigences d'efficacité lumineuse entraînent, dès le 13 avril 2015, l'interdiction de mise sur le marché des lampes à vapeur de mercure (ou « ballons fluorescents »), des lampes mixtes et de certaines lampes sodium haute pression (SHP) de première génération et de faible efficacité. Les ballasts de ces lampes sont aussi visés par le règlement, et les ballasts ferromagnétiques les plus énergivores étant peu à peu interdits du marché européen.

² Secteurs concernés : le Clos François, Rue des Frières, impasse des Genets et Tilleuls.

ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

Le centre communal d'action sociale de Lorry-lès-Metz renouvelle son plan d'alerte Canicule pour l'été 2016 (du 1^{er} juin au 31 août).

Pour s'inscrire, c'est simple : toute personne peut faire la demande pour elle-même ou un tiers en prenant contact avec la mairie qui transmettra au centre communal d'action sociale (CCAS).

En cas de déclenchement du plan canicule, chaque personne inscrite au fichier sera contactée par téléphone pour rappeler les recommandations et s'assurer qu'elle n'est pas en difficulté. En cas de non-réponse, l'entourage est alors contacté tout comme les éventuels professionnels intervenant au domicile des personnes.

La mairie encourage toutes les personnes fragiles et isolées à se faire recenser, et plus

généralement les Lorriots à signaler auprès du CCAS toute personne isolée et susceptible d'être affectée par de trop fortes chaleurs estivales.



ASSOCIATIONS

Le samedi 25 juin, l'ALCEA vous convie à la fête du village pour un weekend qui débutera de 10 h à 11 h par du Yoga au parc de Navigne avec une participation financière libre au profit du Népal ; ensuite, les jeunes pourront participer au tournoi de foot qui se déroulera au City stade, en plusieurs catégories d'âges de 15 h à 18 h, inscriptions sur place. À partir de 18 h vous pourrez prendre l'apéro au rythme du Tango avec le **Rodan Trio**, puis déguster le cochon et l'agneau à la broche ou un repas végétarien au foyer et dans la rue des Écoles. N'oubliez pas les pâtisseries dont les bénéficiaires sont destinés à la cantine scolaire de notre ami Boubacar au Burkina Faso. Et pour clore la soirée, vous pourrez apprécier un concert de musique funk, envoiante, avec le groupe **Soul Train**.

Le lendemain dimanche 26 juin, de 10 h à 18 h, nous découvrirons la cinquième édition des Caligeottes consacrée cette année aux Arts du feu.



Coulée de bronze à la cire perdue

FÊTE ET CALIGEOTTES

Quatre artistes feront la démonstration de leur art toute la journée : coulée de bronze à la cire perdue (photo), cuisson de raku, assemblage de vieilles ferrailles et filage de verre.

Il y aura en outre 14 ateliers à visiter librement dans le village à l'aide d'un plan disponible dans chaque Caligeotte ou sur le site internet www.caligeottes.fr. Notre village est riche de talents très divers : viculteur, apiculteur, peintres, sculpteurs, écriture, arts spirituels, arts champêtres et justement, cerise sur le gâteau nous nous ferons un plaisir d'accueillir le retour de **Ker Xavier Rousel** dans son village natal avec une exposition inédite d'une trentaine d'œuvres du peintre à découvrir au 69 Grand'Rue.

Un petit service de restauration et une buvette seront dressés place de l'Âtre. Il y aura également des concerts de Jazz manouche avec **Cherry Reinhardt** de 12 h à 18 h.

À SAVOIR

Un départ chez les agents communaux !

Le 24 mai, Pascal DAUPHIN a quitté la commune pour une retraite bien méritée.

C'est le dernier membre de l'équipe qui a assuré le travail quotidien dans Lorry pendant près d'un quart de siècle qui s'en va.

Un nouveau groupe, dirigé par Enrique Reinsch, aura la tâche d'entretenir dorénavant le ban communal.



À ses côtés : Raymond, Enrico, Jordan et Dominique composeront ainsi la nouvelle équipe à votre service.

Bruits de voisinage

Les premiers beaux jours vous ont peut-être incités à vous lancer dans quelques travaux d'entretien autour de votre maison. Si ces travaux sont susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, sachez que des horaires réglementent ces usages :

- de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30, les jours ouvrables ;
- de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h les samedis ;
- de 10 h à 12 h les dimanches et jours fériés.



Par respect et pour le bien de tous, merci de respecter ces horaires.

Directeur de publication : Jean-Yves Le Ber
Responsable de rédaction : Nadège Cola
Conception : Gérard Kester

Articles : l'équipe municipale
Impression : Imprimis
Tirage à 820 exemplaires

Dépôt légal : n° ISSN 1272-9493
Revue distribuée gratuitement
Reproduction interdite